



Appel de projets

Résidence croisée de recherche et de création
pour marionnettistes professionnels
de l'Île de Montréal (Canada) et de la Nouvelle-Angleterre (États-Unis)

Un partenariat entre le Conseil des arts de Montréal et Casteliers,
en collaboration avec Puppet Showplace Theater

Critères et normes
Date d'inscription
Présentation d'une demande
2018-2019

RESIDENCE CROISEE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION POUR MARIONNETTISTES PROFESSIONNELS

CONTEXTE

Dans un objectif de développement des arts de la marionnette, de rapprochement et d'échange des pratiques contemporaines entre les marionnettistes de diverses provenances, Casteliers, le Conseil des arts de Montréal (CAM) et Puppet Showplace Theater s'associent pour offrir une résidence de recherche et de création croisée à des marionnettistes¹ professionnels. Pour la troisième édition de ce projet, l'artiste montréalais retenu séjournera au États-Unis, dans la ville de Brookline, en échange, l'île de Montréal recevra un marionnettiste américain.

Pour le volet montréalais, Casteliers est le porteur du projet et pour le volet américain, Puppet Showplace Theater est le porteur.

1. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

La résidence de recherche et de création sera d'une durée de vingt-huit (28) jours. Elle aura lieu à Montréal du 3 au 31 mars 2019 et à Brookline (MA) de la mi-mars à la mi-avril 2019 ;

La résidence de création croisée a été développée en fonction des objectifs suivants :

- offrir aux créateurs en résidence un temps de réflexion et de recherche sur leur propre pratique;
- encourager les échanges entre les marionnettistes montréalais, leurs pairs internationaux et les nombreux intervenants du milieu culturel;
- favoriser la collaboration internationale et les coproductions;
- sensibiliser les marionnettistes montréalais aux réalités de la création contemporaine pratiquée dans d'autres pays;
- sensibiliser les marionnettistes étrangers au dynamisme du milieu montréalais et québécois.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce projet s'adresse aux marionnettistes professionnels² de Montréal et de la Nouvelle-Angleterre ayant œuvré dans le milieu professionnel des arts de la marionnette depuis un minimum de cinq (5) ans et dont l'expérience est reconnue au niveau national, voire international.

Dans le cas des candidatures montréalaises, le marionnettiste doit nécessairement :

- être citoyen canadien ou résidant permanent;
- être domicilié sur le territoire de l'île de Montréal depuis au moins 12 mois.

Dans le cas des candidatures américaines, le marionnettiste doit nécessairement :

- être citoyen de des États-Unis ou résident permanent depuis au moins 12 mois ;
- être domicilié sur le territoire de la Nouvelle-Angleterre depuis au moins 12 mois.

¹ Le mot marionnettiste, tel qu'il est employé dans ce document, désigne tout autant un homme qu'une femme.

² On entend par marionnettiste professionnel, tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base, possède une compétence reconnue par ses pairs, crée, interprète ou diffuse des œuvres dans un contexte professionnel, se voue principalement à la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.

3. NATURE DE L'AIDE

L'aide accordée est ponctuelle et non récurrente. Un seul marionnettiste montréalais et un seul marionnettiste américain bénéficieront de ce programme en 2019. Il est de la responsabilité des deux marionnettistes de remplir l'ensemble des formalités nécessaires à la réalisation de leur séjour à l'étranger (visa, vaccins, assurances, achat du billet d'avion aller-retour, etc.).

Pour le marionnettiste de Montréal bénéficiant d'un séjour de recherche et de création en Nouvelle Angleterre, la résidence offrira et couvrira les aspects suivants :

- une bourse de recherche et de création d'un montant de 2 500 \$³;
- les frais de transport international (billet d'avion aller-retour);
- un hébergement d'une durée de vingt-huit (28) jours à Puppet Showplace Theater ; <https://www.puppetshowplace.org/>
- les per diem (1 400 \$CAN) ;
- le transport aller-retour entre l'aéroport et le lieu de la résidence ;
- l'accueil et l'encadrement pendant la résidence;
- les billets de spectacles présentés au Puppet Showplace Theater pendant la durée de la résidence ;
- un espace de travail situé à Puppet Showplace Theater;
- après entente avec le marionnettiste, les matériaux et les fournitures de création si besoin est;
- un accès illimité à Internet.

Pour le marionnettiste américain bénéficiant d'un séjour de recherche et de création à Montréal, la résidence offrira et couvrira les aspects suivants :

- une bourse de recherche et de création d'un montant de 500 US \$;
- les frais de transport international (billet de train ou voiture aller-retour);
- les frais de transports locaux;
- l'hébergement dans un appartement (pour une durée de 28 jours) dans l'arrondissement d'Outremont;
- les per diem (1 000 \$US)
- l'accueil et l'encadrement du marionnettiste pendant la résidence;
- un accès à toutes les activités et spectacles du Festival de Casteliers qui aura lieu du 6 au 10 mars 2019 (festival.casteliers.ca);
- après entente avec le marionnettiste, un espace de travail;
- après entente avec le marionnettiste bénéficiaire, les matériaux et les fournitures de création si besoin est;
- un accès illimité à Internet.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- qualité du travail artistique (50 %) ;
- intérêt et pertinence du projet soumis par le candidat (30 %);
- faisabilité du projet (20 %).

³ La bourse offerte au marionnettiste montréalais est bonifiée afin de répondre au coût de la vie de Montréal.

Les demandes seront évaluées par un comité de sélection composé de trois (3) membres de chaque pays, dont l'expertise est reconnue dans les arts de la marionnette.

5. OBLIGATIONS DES MARIONNETTISTES

Les deux marionnettistes bénéficiaires de ce programme s'engagent à :

- planifier les horaires de résidence à l'avance (ateliers, temps consacré à la recherche et à la création, etc.);
- respecter le calendrier préétabli des résidences;
- entretenir un lien régulier avec les deux organismes porteurs du programme pilote;
- rédiger et transmettre un rapport succinct de leur expérience aux deux organismes porteurs du programme, dans les deux mois qui suivent la fin du projet;
- participer aux rencontres professionnelles organisées par le pays hôte;
- offrir au moins un atelier à des professionnels de la marionnette du pays hôte sur son travail de recherche ou de création.

6. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription (fichier Word) prévu à cet effet et inclure les documents suivants :

- un curriculum vitae (maximum de trois pages);
- une présentation de leur démarche artistique (maximum d'une page);
- une lettre de motivation présentant leur projet de résidence en décrivant la nature de la recherche, les besoins (espace, matériel, expertise, mentorat, etc.) (maximum de deux pages);
- une courte description de l'atelier offert aux professionnels du pays hôte (maximum de 200 mots);
- un portfolio présentant leurs œuvres (maximum de trois pages);
- s'il y a lieu, un dossier de presse constitué d'articles de presse publiés au cours des cinq dernières années (maximum de cinq pages).

Seuls les documents exigés seront soumis au comité d'évaluation. Les documents supplémentaires ne seront pas relayés au comité.

7. DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DÉCISIONS

Pour les marionnettistes montréalais souhaitant bénéficier d'un séjour de recherche et de création à Brookline (MA), la date limite de dépôt des dossiers est **le lundi 5 novembre 2018**, avant minuit. Les dossiers doivent être acheminés par courriel à Casteliers à : direction@casteliers.ca

Pour les marionnettistes américains souhaitant bénéficier d'un séjour de recherche et de création à Montréal, la date limite de dépôt des dossiers est **le lundi 5 novembre 2018** avant minuit. Les dossiers doivent être acheminés par courriel à Puppet Showplace Theater à : artistic@puppetshowplace.org

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas acceptés.

La décision des comités de sélection sera connue à la mi-novembre 2018.

8. RENSEIGNEMENTS

Casteliers

Louise Lapointe

Directrice générale et artistique

Téléphone : + 1 514 270-7779

direction@casteliers.ca

Puppet Showplace Theater

Roxanna Myhrum

Directrice artistique

Téléphone : + 1 617 731-6400

artistic@puppetshowplace.org